SE VANTER D'AVOIR OBTENU DES CHOSES QU'ON N'A PAS DEMANDÉES : C'EST POSSIBLE !

Villejuif, le 30 juin 2016

Direction Générale
Michel MATHIEU
Immeuble Rhône
10 Place Oscar NIEMEYER
94800 VILLEJUIF

LETTRE OUVERTE

Objet : accord d'intéressement

Monsieur le Directeur Général,

En ce jeudi 30 juin 2016, date butoir pour la signature du projet d'accord d'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise, la CFDT et FO souhaitent vous rappeler leurs propositions afin de trouver un compromis responsable et réaliste :

- 10% du résultat d'exploitation avant impôt (au lieu de 9,7%),
- l'abaissement du seuil de déclenchement de l'intéressement,
- le non conditionnement de l'abondement exceptionnel,
- la signature d'un accord pour une durée maximale d'un an.

Même sur ces bases, par le recul du résultat d'exploitation plus que probable, les salariés paieront malgré tout les erreurs de stratégie des dirigeants.
Si la direction maintient le projet d'accord en l'état, les conséquences d'absence de versement d'intéressement lui seront entièrement imputables.

La CFDT et FO demandent à la direction, dans l'intérêt des salariés, de l'entreprise et d'un dialogue social constructif, de prendre en compte nos revendications plus que raisonnables.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

CFDT
Thierry Cornu

FO
Philippe Kernivinen

copie : Renaud CHAUMIER

LE 30 JUIN 2016, 2 SYNDICATS ONT FAIT VALOIR LEURS 4 REVENDICATIONS. AUJOURD'HUI, ILS EN INVENTENT UNE 5E : LA NEUTRALISATION DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS !

2 organisations syndicales pensent que les salariés n'ont pas de mémoire. Quelle erreur ! En relisant leur lettre ouverte, vous ne découvrirez rien sur la neutralisation des éléments exceptionnels : c'est normal, cela était prévu dès le départ (cf article 2 et précision reprise dans article 1).